

Mémoire présenté
au Comité d'audition du Conseil du patrimoine culturel du Québec
sur le Plan de conservation du site patrimonial de Sillery

Les séances publiques tenues sur le Plan de conservation du site patrimonial de Sillery ont attiré mon attention parce que la protection des espaces naturels de ma ville, tout particulièrement lorsqu'elle se conjugue avec le respect de son histoire, de sa culture et de la qualité de vie de ses habitants, me préoccupe. Voici donc quelques commentaires sur le Plan de conservation réalisé par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

La section 3 du Plan, qui décrit les valeurs et les caractéristiques du site, met en évidence de façon précise et détaillée la diversité et les qualités exceptionnelles de ce lieu historique. C'est un travail impeccable qui rend hommage à la beauté du site patrimonial de Sillery et qui nous incite à le préserver avec toute l'attention qu'il mérite.

Toutefois, la section 4, portant sur les orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission, surprend et suscite des interrogations quant à la force et la rigueur des orientations proposées. Dès le départ, on y affirme que « Le plan de conservation repose sur trois orientations s'appliquant à tous les types d'intervention ». Un peu plus loin, on ajoute cependant que ces orientations constituent plutôt un guide et qu'elles « ne s'imposent pas systématiquement dans tous les cas ». En outre, la seconde de ces trois orientations, celle qui consiste à privilégier le traitement minimal, semble peu restrictive. Pourquoi donc l'affaiblir encore en précisant qu'elle devrait être privilégiée seulement « lorsque cela est possible »? (p. 69 du Plan)

L'utilisation répétitive des verbes « privilégier » et « favoriser » au début de plusieurs orientations en diminue considérablement la portée et permet beaucoup de latitude dans la prise de décision. Le texte semble ambivalent; un peu comme s'il fallait protéger, mais pas trop. Pourtant, le Plan repose sur des valeurs historiques, paysagères et architecturales significatives et bien définies. Pourquoi le ministère n'exprime-t-il pas plus clairement ses convictions à l'égard de la conservation?

Par manque de transparence, les orientations du Plan soulèvent plus d'inquiétudes qu'elles ne rassurent sur la volonté réelle de conservation et de protection, notamment en ce qui a trait à la possibilité de subdiviser ou de morceler les terrains. Par le passé, et malgré une volonté affirmée de protection, plusieurs parcelles de l'arrondissement historique ont été vouées à la construction immobilière. À continuer dans la même veine, on risque de dénaturer ce lieu patrimonial et de lui faire perdre, petit à petit, son identité, son harmonie, son unicité. Ses caractéristiques exceptionnelles exigeraient pourtant qu'on le protège maintenant intégralement.

Le recyclage des bâtiments existants, lorsqu'il est fait dans les règles de l'art, est une solution acceptable; par contre, permettre à nouveau le développement immobilier est une entreprise très risquée dans ce site patrimonial fragile et très convoité. Progresser, oui, mais ne pas réitérer les mêmes erreurs.

Le riche passé historique de ces grands espaces verts leur confère une forte valeur symbolique. Ce sont des témoins de notre histoire. Une histoire qui a transformé d'anciens grands domaines privés en un bien précieux pour la collectivité. À dire vrai, leur vocation future paraît évidente : c'est déjà presque un parc urbain, pourquoi ne pas définitivement leur en donner l'allure et le statut?

La création d'un **Parc des Grands Domaines** pourrait garantir la protection de ce site dont la valeur et l'importance sont reconnues, même à l'extérieur du Québec. Les grands domaines sont des espaces verts à dimension humaine; il est agréable de s'y attarder ou de les parcourir dans des ambiances paysagères changeantes. À hauteur de falaise, la circulation automobile en bordure du fleuve paraît bien lointaine, même si une charcotte permet d'y accéder facilement. Les promeneurs se sentent privilégiés de pouvoir fréquenter ce coin de verdure remarquable à portée de main.

Tous les Québécois devraient avoir le droit de profiter pleinement des grands espaces champêtres et boisés du lieu patrimonial de Sillery. Nous avons également le devoir de les préserver pour pouvoir les transmettre, aussi beaux et impressionnants qu'aujourd'hui. N'est-ce pas l'essence même du développement durable? On prend souvent pour acquis que la nature est omniprésente au Québec, mais elle est rarement si accessible, si généreuse et si empreinte de notre culture et de notre histoire.

La popularité de la promenade Samuel-de-Champlain montre bien l'attachement des gens pour leur fleuve et leur désir de profiter du potentiel qu'offrent les paysages riverains. La réalisation d'un Parc des Grands Domaines, si elle faisait partie des prochains travaux d'aménagement riverains, constituerait une finale éblouissante à notre réappropriation récente des rives du fleuve St-Laurent.

Monique Lajoie
Québec, le 14 mars 2013.